



APERÇU DE LA GESTION DES ARMES ET DES MUNITIONS EN AFRIQUE: RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT 2023

ANNA MENSAH, HARDY GIEZENDANNER ET PAUL HOLTOM

▼ République centrafricaine, 2023.

Opération conjointe d'élimination et de destruction par les Forces Armées de la République Centrafricaine, la MINUSCA et l'UNMAS. **Crédit:** © MINUSCA & UNMAS RCA.



RÉSUMÉ

Une gestion efficace des armes et des munitions (GAM) peut réduire le nombre d'armes et de munitions illicites en circulation, empêcher le détournement d'armes appartenant à l'État au profit d'utilisateurs non autorisés et atténuer le risque d'explosions non-planifiées des munitions, contribuant ainsi au maintien de la paix et à la réalisation des objectifs socio-économiques et de développement. La *méthodologie de référence pour les évaluations de base de la gestion nationale des armes et des munitions* de l'UNIDIR est conçue pour soutenir les efforts nationaux et régionaux visant à examiner et à mettre à jour les politiques et les pratiques de contrôle des armes et des munitions conventionnelles tout au long de leur cycle de vie, ainsi que les efforts visant à lutter contre le commerce illicite et l'utilisation abusive de ce matériel. L'UNIDIR a identifié dix domaines fonctionnels clés pour la GAM, notamment un mécanisme de coordination national et un cadre légal et réglementaire au niveau national, ainsi que des mesures à prendre pour contrôler les transferts, la gestion des stocks, la comptabilité, y compris le marquage et la tenue de registres, le traitement des armes et des munitions illicites, et leur élimination.

Avec cet aperçu, il s'agit de la deuxième mise à jour annuelle de l'UNIDIR visant à reconnaître les progrès

réalisés pour renforcer les politiques et les pratiques en matière de GAM par 12 États africains qui ont entrepris une évaluation de base de la GAM à l'aide de la méthodologie de l'UNIDIR. Le rapport présente des exemples nationaux de progrès réalisés en 2022 dans les 10 domaines fonctionnels clés de la GAM.

Cette mise à jour rend compte des informations fournies par des représentants de ces 12 États sur les défis persistants et émergents qu'ils rencontrent dans le renforcement des politiques et des pratiques de la GAM. Plus de la moitié de ces États sont confrontés à des défis persistants dans le renforcement des politiques et des pratiques en ce qui concerne la gestion des stocks, leurs mécanismes de coordination nationaux et leurs cadres légaux et réglementaires au niveau national. Plusieurs représentants d'États d'Afrique de l'Ouest ont fait part de leurs préoccupations en matière de la GAM en raison du risque accru d'extrémisme violent et de la menace croissante du terrorisme, en particulier dans la région du Liptako-Gourma et dans le bassin du lac Tchad. Parmi les exemples de progrès réalisés en 2022 dans le renforcement des politiques et des pratiques en matière de GAM, les participants à la recherche ont mis l'accent sur les activités de collecte et d'élimination des armes, y compris leur destruction.



UNIDIR



REMERCIEMENTS

REMERCIEMENTS

Le soutien des principaux bailleurs de fonds de l'UNIDIR constitue le fondement de toutes les activités de l'Institut. Cette recherche est soutenue par les gouvernements de Finlande, d'Allemagne et de Suisse.

UNIDIR souhaite remercier les points focaux nationaux de la GAM ainsi que les représentants des États concernés qui ont participé aux entretiens menés dans le cadre de ce travail de recherche. UNIDIR souhaite également remercier les organisations sous-régionales et régionales, les partenaires internationaux et les entités des Nations Unies qui soutiennent la mise en œuvre des évaluations de base de la GAM dans les pays ainsi que l'adoption des options d'amélioration de la GAM. L'UNIDIR apprécie grandement l'étroite coopération avec la CEDEAO dans la réalisation des évaluations de base de la GAM en Afrique de l'Ouest. Les auteurs souhaitent remercier à Theo Bajon, Chercheur Adjoint à l'UNIDIR, pour son soutien et la traduction française de cet aperçu de la GAM en Afrique.

NOTES

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant à la délimitation de leurs frontières ou limites. Les opinions exprimées dans cette publication relèvent de la seule responsabilité des auteurs individuels. Elles ne reflètent pas nécessairement les vues ou opinions des Nations Unies, d'UNIDIR, des membres de son personnel ou de ses bailleurs de fonds.

À PROPOS DE L'UNIDIR

L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) – un institut autonome au sein des Nations Unies – mène des recherches sur le désarmement et la sécurité. UNIDIR est basé à Genève, en Suisse, centre des négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement et la non-prolifération, et siège de la Conférence du désarmement. L'Institut explore les questions actuelles relatives à une variété d'armements existants et futurs, ainsi que la diplomatie mondiale et les tensions et conflits locaux. Travaillant avec des chercheurs, des diplomates, des responsables gouvernementaux, des ONG et d'autres institutions depuis 1980, UNIDIR sert de pont entre la communauté des chercheurs et les gouvernements. Les activités d'UNIDIR sont financées par les contributions des gouvernements et des fondations donatrices.

À PROPOS DES AUTEURS

ANNA EDNA ESI MENSAH est Chercheuse Adjointe au sein du Programme sur les armes et les munitions conventionnelles (CAAP) de l'UNIDIR. Elle se concentre sur les approches régionales et nationales de la gestion des armes et des munitions (GAM) et sur la réglementation des transferts d'armes et la prévention de leur détournement. Elle mène des recherches et soutient la conception, la coordination et la mise en œuvre des activités de recherche dans le cadre de ces axes de travail. Avant de rejoindre UNIDIR, Mme Mensah a travaillé sur un programme d'assistance technique du Département d'État des États-Unis axé sur le renforcement des capacités et les activités de formation pour les responsables de la justice pénale et de l'application des lois en Afrique. Anna est titulaire d'une licence en sciences politiques et en français de l'Université du Ghana et de l'Université de Strasbourg et d'un master en relations internationales et en sciences politiques de l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève.

HARDY GIEZENDANNER est Chercheur Senior au sein du Programme sur les armes et munitions conventionnelles d'UNIDIR. Il est spécialisé dans la recherche sur la prévention du détournement et des flux illicites d'armes et de munitions, les embargos sur les armes des Nations Unies, la GAM, ainsi que, plus récemment, la lutte contre le terrorisme et la prévention des conflits. M. Giezendanner a précédemment travaillé pour la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), le Service de lutte antimines des Nations unies (UNMAS), l'Appel de Genève et le Département fédéral suisse des affaires étrangères. Il a entrepris des études postuniversitaires avancées et est titulaire d'un master en relations internationales, études de paix et de sécurité de l'Institut d'études internationales de Barcelone et d'une licence en relations internationales de l'Université de Genève.

PAUL HOLTOM est le Chef du Programme d'UNIDIR sur les armes et munitions conventionnelles. Il mène des recherches sur le commerce illicite, le détournement et la prolifération incontrôlée des armes conventionnelles, y compris les armes légères et de petit calibre et les munitions, et soutient les efforts visant à renforcer les capacités dans ce domaine. Le Dr. Holtom est l'auteur et le co-auteur de diverses publications sur le commerce international des armes et le contrôle des armes conventionnelles, avec un accent récent sur le Traité sur le commerce des armes, la GAM, et le détournement des armes conventionnelles et des munitions. Avant de rejoindre UNIDIR, il a été chef de l'unité d'appui aux politiques et aux capacités du Small Arms Survey, directeur adjoint du Centre d'études sur la paix et la réconciliation de l'université de Coventry et directeur du programme sur les transferts d'armes de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI). Dr. Holtom est titulaire d'un doctorat et d'une maîtrise en études russes et est-européennes de l'université de Birmingham.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ALPC	Armes légères et de petit calibre
AMAT	Équipe consultative de gestion des munitions
CAAP	Programme sur les Armes et Munitions Conventionnelles (UNIDIR)
CCNAI	Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites, Niger
CEDEAO	Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest
CNC-ALPC	Commission Nationale de Contrôle des Armes Légères et de Petit Calibre et de Réduction de la Violence Armée, RDC
CNCA	Commission Nationale de Contrôle des Armes, Burkina Faso
CNLPAL	Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération, la Circulation et le Trafic Illicite des Armes Légères et de Petit Calibre, Togo
COMNAT-ALPC	Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre, RCA
FGS	Gouvernement fédéral de Somalie (Federal Government of Somalia)
GAM	Gestion des armes et des munitions
GNACSA	Commission nationale du Ghana sur les armes légères et de petit calibre (Ghana National Commission on Small Arms and Light Weapons)
JVT	Équipe conjointe de vérification (Somalia)
LiNCA	Commission nationale libérienne sur les armes (Liberia National Commission on Arms)
LiNCSA	Commission nationale libérienne sur les armes légères (Liberia National Commission on Small Arms)
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique
MOSAIC	Recueil de Modules sur le Contrôle des Armes Légères (Modular Small Arms Control Implementation Compendium)
NCCSALW	Centre national pour le contrôle des armes légères et de petit calibre (National Centre for the Control of Small Arms and Light Weapons (Nigeria)
ONG	Organisation non gouvernementale
SLeNCSA	Commission nationale sur les armes légères et de petit calibre de la Sierra Leone (Sierra Leone National Commission on Small Arms and Light Weapons)
PSO	Procédure standard d’opération (Standard operating procedure)
SSF	Forces de sécurité de la Somalie (Somalia Security Forces)
RCA	République Centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo
TCA	Traité sur le Commerce des Armes

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	6
Encadré 1. Les 10 domaines fonctionnels clefs de la gestion des armes et des munitions	7
Figure 1. La GAM en Afrique : Évaluations de base réalisées entre 2015 et 2022	8
Encadré 2. Évaluation de base de la GAM et évaluations de suivi réalisées en 2022	9
2. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LE RENFORCEMENT DE LA GAM EN AFRIQUE EN 2022	10
Figure 2. Défis persistants dans les domaines fonctionnels de la GAM	10
Encadré 3. Efforts visant à réglementer la production artisanale et les armes artisanales	11
2.1. Cadres légaux et réglementaires nationaux et mécanismes de coordination	12
2.2. Contrôles de transfert	13
2.3. Gestion des stocks	14
2.4. Marquage	15
2.5. Tenue de registres	17
2.6. Profilage, traçage et traitement des armes illicites et traitement des munitions illicites	17
2.7. Collecte des armes	18
2.8. Élimination, y compris la destruction	19
3. CONCLUSION	21

1. INTRODUCTION

▼ République démocratique du Congo, 2019.

Munitions destinées à l'élimination, y compris la destruction.

Crédit : © MONUSCO & UNMAS RDC.



Dans le cadre de son Nouvel agenda pour la paix, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a souligné en juillet 2023 que la prolifération, le détournement et l'utilisation abusive des armes légères et de petit calibre (ALPC) « sapent l'État de droit, entravent la prévention des conflits et la consolidation de la paix, favorisent les actes criminels, notamment les actes terroristes, les violations des droits de l'homme et la violence fondée sur le sexe, entraînent des déplacements et des migrations et freinent le développement¹ ». Il a ainsi souligné la nécessité pour les États de mettre en œuvre des mesures adéquates pour contrôler les ALPC et les munitions afin de prévenir et de résoudre les problèmes qui en découlent.

La GAM est l'ensemble des actions consistant à assurer, dans le respect du principe de responsabilité, la supervision et la gouvernance des armes et des munitions conventionnelles tout au long du cycle de gestion, depuis la production jusqu'à l'utilisation et l'élimination du matériel désigné comme excédentaire, obsolète ou dangereux². La GAM recouvre toutes les armes conventionnelles, et pas seulement les ALPC, ainsi que les systèmes connexes et leurs munitions. Une GAM efficace peut réduire le nombre d'armes illicites en circulation et empêcher le détournement d'armes appartenant à l'État au profit d'utilisateurs non autorisés, contribuant ainsi au maintien de la paix et à la réalisation des objectifs socio-économiques et de dével-

oppement. La GAM est un élément fondamental de la prévention des conflits et des actions de lutte contre la violence armée, car elle permet aux États d'exercer une gouvernance, une supervision, une gestion et un contrôle sur l'ensemble du cycle de vie des armes et des munitions au sein de leur territoire national. L'encadré 1 présente une vue d'ensemble des domaines fonctionnels de la GAM.

Pour soutenir les efforts nationaux et régionaux visant à examiner et à mettre à jour les politiques et les pratiques de contrôle des armes conventionnelles et des munitions tout au long de leur cycle de vie, ainsi que pour lutter contre le commerce illicite et l'utilisation abusive de ces matériels, l'UNIDIR a mis au point *une méthodologie de référence pour les évaluations de base de la gestion nationale des armes et des munitions* (méthodologie de référence de la GAM de l'UNIDIR) – dont UNIDIR promeut l'utilisation³. Douze États africains ont désormais procédé à une évaluation de référence de la gestion des armes et des munitions (GAM) à l'aide de cette méthodologie afin de renforcer leurs cadres, leurs politiques et leurs pratiques en matière de GAM. Cette deuxième mise à jour annuelle des progrès réalisés par ces États vise à mettre en évidence certaines des mesures qui peuvent être prises pour prévenir le détournement et l'utilisation abusive des armes ainsi que pour atténuer les risques d'explosions non-planifiées des munitions.

1 A New Agenda for Peace, Our Common Agenda Policy Brief no. 9, Nations Unies, Juillet 2023, p. 23, <https://dppa.un.org/en/a-new-agenda-for-peace>.

2 Giezendanner et Shiotani, 2021, p. xiii.

3 H. Giezendanner et H. Shiotani, *Méthodologie de référence pour les évaluations de base de la gestion nationale des armes et des munitions*, UNIDIR, 2021, <https://unidir.org/publication/reference-methodology-national-weapons-and-ammunition-management-baseline-assessments>.

ENCADRÉ 1.

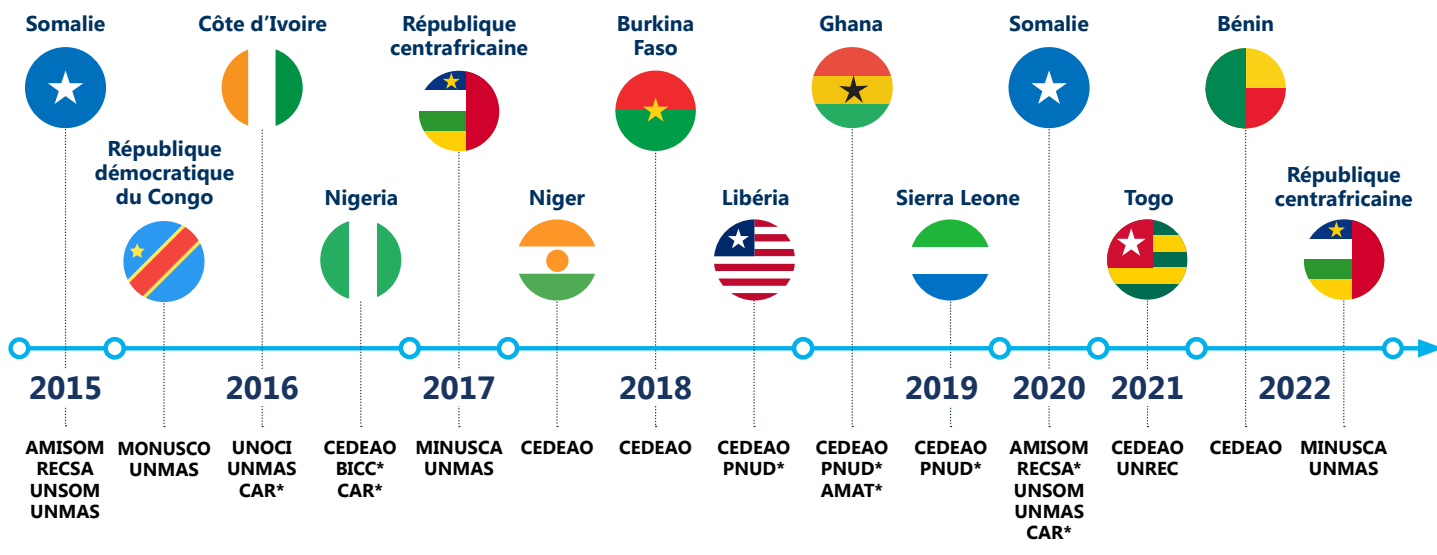
LES 10 DOMAINES FONCTIONNELS CLEFS DE LA GESTION DES ARMES ET DES MUNITIONS

1. Un **mécanisme de coordination nationale** sur la GAM garantit que toutes les parties concernées du gouvernement travaillent ensemble avec les partenaires nationaux, régionaux et internationaux pour concevoir, diriger, suivre et évaluer des politiques et des pratiques de GAM sûres, sécurisées et responsables.
2. Le **cadre légal et réglementaire** au niveau national est constitué des lois, décrets, règlements et documents administratifs nationaux qui forment la base de la structure de gouvernance nationale de la GAM et guident leur mise en œuvre.
3. Les **contrôles efficaces des transferts** permettent de réglementer l'exportation, l'importation, le retransfert, le transit ou le transbordement et le courtage d'armes conventionnelles, de munitions et de matériel connexe afin d'empêcher les transferts excessifs, déstabilisants ou illicites qui constituent une menace grave pour la paix et la sécurité.
4. Une **gestion efficace des stocks d'armes et de munitions** conventionnelles permet de garantir la disponibilité opérationnelle des forces de défense et de sécurité, de protéger les actifs stratégiques nationaux, de limiter le risque de détournement et de réduire le risque d'explosions non-planifiées de stocks de munitions conventionnelles mal gérés et d'en atténuer les effets.
5. Le **marquage** des armes conventionnelles, en particulier des armes légères et de petit calibre, à l'aide de marques d'identification uniques permet de tenir des registres précis et facilite ainsi la comptabilité nationale des armes, ainsi que le traçage des points de détournement dans les cas où ces armes ont été détournées vers le marché illicite.
6. Un système national efficace de **tenue de registres** enregistre de manière exhaustive toutes les phases du cycle de vie des armes et munitions conventionnelles relevant de la juridiction de l'État (c'est-à-dire la production, le transfert international, le stock national, la récupération dans la sphère illicite et l'élimination). Ensemble, des systèmes efficaces de marquage et d'enregistrement constituent un système de comptabilité nationale, qui permet aux autorités nationales compétentes de tenir un inventaire précis du stock national d'armes et de munitions conventionnelles, ainsi que d'identifier les points potentiels de détournement.
7. Le **profilage et le traçage des armes et des munitions** consistent en l'examen systématique des informations relatives aux armes et aux munitions illicites depuis leur point de fabrication ou leur importation la plus récente, en passant par les lignes d'approvisionnement, jusqu'au dernier détenteur légal, afin de déterminer le moment dans l'espace et dans le temps où l'article est devenu illicite.
8. Le **traitement des armes illicites et des munitions illicites** peuvent soutenir le processus judiciaire national en fournissant des informations et des preuves sur lesquelles les trafiquants illicites et les auteurs de violences peuvent être condamnés, contribuant ainsi à lutter contre l'impunité.
9. La **collecte d'armes**, qu'elle fasse partie d'un processus intégré de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) ou qu'elle soit une activité distincte, encourage les individus, les groupes et les communautés à se défaire **d'armes et de munitions illégales, illicites et non désirées**.
10. L'**élimination** des armes et des munitions conventionnelles illicites, excédentaires, non désirées ou obsolètes peut se faire par destruction, transfert à une autre autorité ou entité, vente ou don, au niveau national ou international. Elle peut être entreprise pour retirer les munitions dangereuses du stock national, empêcher le détournement et la circulation illicite d'armes et de munitions, et réduire les coûts associés à l'entretien du matériel inutilisable.

Depuis 2015, le Programme sur les armes et munitions conventionnelles (CAAP) de l'UNIDIR a soutenu 12 États africains à réaliser une évaluation nationale de référence de la GAM et, dans certains cas, également une évaluation de suivi (voir la figure 1 et l'encadré 2). Chaque évaluation est organisée sous la responsabilité et la direction du gouvernement hôte. Elle consiste en un processus consultatif national qui facilite le dialogue et la prise de décision entre toutes les parties prenantes nationales concernées par la GAM et les questions connexes. Ces processus nationaux ont été guidés par la méthodologie de référence de l'UNIDIR et soutenus par les organisations régionales et sous-régionales concernées

(en particulier, l'Union africaine et la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)), les entités des Nations Unies (y compris les opérations de paix, les missions politiques spéciales et les équipes de pays, ainsi que les agences et départements spécialisés) et les organisations non gouvernementales (ONG) spécialisées. Les principales conclusions, recommandations et options pour l'amélioration de la GAM identifiées au cours des évaluations de base servent de base à l'élaboration d'une feuille de route nationale pour la GAM, qui est un document stratégique fournissant un point de départ pour l'action visant à renforcer le cadre national de la GAM.

Figure 1. La GAM en Afrique : Évaluations de base réalisées entre 2015 et 2022



NOTE:

AMAT : Équipe consultative de gestion des munitions (Ammunition Management Advisory Team)
AMISOM : Mission de l'Union africaine en Somalie (African Union Mission in Somalia)
BICC : Centre international d'études sur les conflits de Bonn (Bonn International Centre for Conflict Studies)
CAR : Conflict Armament Research

CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Economic Community of West African States)
MINUSMA, MONUSCO, UNOCI, UNSOM : Opérations de paix de l'ONU
PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement



▲ République centrafricaine, 2020. Inspection des armes transférées et remises aux Forces Armées de la République Centrafricaine, Bangui. Crédit : © MINUSCA.

ENCADRÉ 2.

ÉVALUATION DE BASE DE LA GAM ET ÉVALUATIONS DE SUIVI RÉALISÉES EN 2022

En 2022, l'UNIDIR a soutenu la réalisation d'une évaluation nationale de référence par le Bénin en coopération avec la CEDEAO et d'une évaluation de suivi par la République centrafricaine (RCA) en coopération avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), y compris son Service de lutte antimines (UNMAS).

Les autorités nationales ont mené les évaluations qui ont permis d'identifier des options pour renforcer les institutions, les politiques, les processus et les capacités dans les 10 domaines fonctionnels clés identifiés dans la méthodologie de référence de l'UNIDIR. Les conclusions de chaque évaluation permettront aux autorités nationales d'élaborer ou de mettre à jour leurs feuilles de route nationales en matière de GAM. L'Aperçu Pays de l'UNIDIR sur la GAM pour la RCA a été

publié en janvier 2023⁴, tandis que celui pour le Bénin sera publié avant la fin de l'année 2023.

En outre, au cours de l'été 2022, l'UNIDIR a été invité à participer à une évaluation technique des Nations unies sur la capacité de la République fédérale de Somalie en matière de GAM et a apporté son soutien à cette évaluation. Cette évaluation a fourni des options pour des objectifs de référence qui peuvent guider l'examen par le Conseil de sécurité des mesures d'embargo sur les armes applicables à la Somalie, conformément à la résolution 2607. Le Programme des armes et munitions conventionnelles d'UNIDIR a fait partie de l'équipe d'évaluation dans le pays et a contribué à la préparation du rapport qui a servi de base aux consultations et à l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2662 du mois de novembre 2022.

La mise à jour annuelle de l'UNIDIR sur la gestion des armes à feu en Afrique met en lumière les progrès réalisés par les États africains dans le renforcement de leurs cadres, politiques et pratiques nationaux en matière de GAM, après avoir effectué une évaluation de base de la GAM. Chaque édition cherche à sensibiliser et à partager les leçons apprises sur les mesures nationales efficaces pour surmonter les défis notés dans les mises à jour précédentes⁵ et les aperçus pays⁶. Elle soutient ainsi les efforts de ceux qui participent à l'assistance internationale et aux efforts de coopération pour renforcer les cadres, les politiques et les pratiques de la GAM en Afrique.

La recherche et la collecte de données pour cette édition comprennent des exemples d'activités entreprises entre janvier et décembre 2022 pour améliorer la prise de décision, les politiques et les pratiques stratégiques en matière de GAM. Les données de cette publication ont été recueillies auprès de sources ouvertes et validées par le biais de questionnaires et d'entretiens menés avec les points focaux nationaux de la GAM et les entités de coordination de la GAM, ainsi qu'avec un nombre restreint de partenaires régionaux et internationaux tout au long de l'année 2022 et du premier trimestre 2023.

La section 2 de ce rapport présente des exemples de progrès réalisés par les 12 États africains qui ont entrepris une évaluation de base de la GAM ou une évaluation de

suivi en utilisant la méthodologie de référence de la GAM de l'UNIDIR. Elle est structurée autour des 10 domaines fonctionnels clés de la GAM (voir encadré 1), bien qu'elle fusionne les domaines fonctionnels "mécanisme national de coordination" et "cadre légal et réglementaire national" dans une seule sous-section, et "profilage et traçage des armes et des munitions" et "traitement des armes illicites et traitement des munitions illicites" dans une autre. En outre, cette mise à jour met en évidence des exemples d'intégration et est sensible à la dimension de genre dans des cas qui ont été mis en évidence par les États africains. L'encadré 3 donne un aperçu de la production artisanale d'armes, une question qui n'est pas couverte par la méthodologie de référence de l'UNIDIR, mais qui a été soulignée à maintes reprises comme un défi de la GAM. La section 3 présente une brève conclusion.



4 A. Mensah et H. Giezendanner, " La Gestion des Armes et des Munitions – Série d'Aperçu de Pays: La République Centrafricaine", UNIDIR, Janvier 2023, <https://unidir.org/publication/weapons-and-ammunition-management-country-insight-central-african-republic>.

5 A. Mensah, P. Holtom, H. Giezendanner, "Aperçu de la gestion des armes et des munitions en Afrique: rapport sur l'état d'avancement 2022", UNIDIR, Juin 2022, <https://unidir.org/publication/weapons-and-ammunition-management-in-africa-insight-2022-update>.

6 Les Aperçus Pays s'inspirent des rapports d'évaluation de base remis et transmis aux gouvernements des États qui ont entrepris une évaluation de base de la GAM avec le soutien de l'UNIDIR et de ses partenaires. Ils fournissent un aperçu du résumé des principales conclusions et des options identifiées pour l'amélioration du cadre, des capacités et des pratiques de la GAM au niveau national dans ces pays. Les Aperçus par pays sont disponibles ici: <https://unidir.org/work/strengthening-wam>.

2. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LE RENFORCEMENT DE LA GAM EN AFRIQUE EN 2022

Cette section présente un petit échantillon des activités mises en œuvre en 2022 pour améliorer les principaux domaines fonctionnels de la GAM dans les 12 États africains qui ont réalisé une évaluation de base de la GAM au niveau national en utilisant la méthodologie de référence de la GAM de l'UNIDIR. Chaque sous-section ci-dessous fournit des exemples pour souligner les progrès réalisés avec des ressources et des capacités limitées, démontrant ce qui peut être réalisé avec de la volonté politique, de la créativité et une coopération efficace avec d'autres États, ainsi qu'avec des organisations régionales et internationales et des partenaires non gouvernementaux. Les informations contenues dans cette section pourraient être utiles à d'autres États cherchant à améliorer leurs cadres, politiques et pratiques nationaux en matière de GAM; elles soulignent également la nécessité permanente d'une coopération et d'une assistance internationales.

La méthodologie de référence de l'UNIDIR souligne que l'intégration de la dimension de genre dans la GAM devrait être l'un des principes directeurs de l'organisation des évaluations de base de la GAM et propose que les approches et les considérations liées à la dimension de genre soient incorporées dans les discussions à travers les domaines fonctionnels de la GAM⁷. L'importance de cette approche se reflète dans la recherche qui indique que les normes de genre déterminent la façon dont les armes sont perçues et utilisées dans la société, ainsi que les impacts

différenciés, liés au genre et à l'âge, des armes et des munitions, et de la violence armée de manière plus générale⁸. Les États qui ont contribué à cette mise à jour sur la GAM en Afrique ont donné des exemples de plusieurs activités menées en 2022 pour améliorer la représentation significative des femmes dans la GAM et leur contribution à celle-ci, ainsi que pour veiller à ce que les questions de genre soient dûment prises en compte dans la programmation, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des activités de GAM. Des exemples spécifiques à cet égard sont présentés ci-dessous dans les sous-sections 2.7 et 2.8, relatives à la collecte et à l'élimination des armes.

Lors de la collecte d'informations pour cette mise à jour, il a été demandé aux représentants des 12 États africains qui ont réalisé une évaluation nationale de référence ou de suivi de la GAM d'indiquer les domaines fonctionnels de la GAM dans lesquels ils ont été confrontés à des "défis persistants" en matière de renforcement des politiques et des pratiques en 2022. Huit de ces 12 États africains ont souligné des défis persistants dans le renforcement de leurs politiques et pratiques de gestion des stocks, contre 7 pour la coordination nationale, 6 pour le cadre légal et 5 pour l'élimination (voir figure 2). Seuls quelques-uns de ces représentants ont souligné des difficultés persistantes dans les autres domaines fonctionnels de la GAM. Comme le montrent les sous-sections ci-dessous, des progrès ont été accomplis en dépit de difficultés persistantes.

Figure 2. Défis persistants dans les domaines fonctionnels de la GAM

Mécanisme national de coordination								
Cadre légal et réglementaire								
Contrôles de transfert								
Gestion des stocks								
Marquage								
Tenue de registres								
Traçage et le profilage								
Traitement des armes et munitions illicites								
Collecte								
Élimination								

7 Giezendanner et Shiotani, 2021, p. 8.

8 H. Salama et E. Bjertén-Günther, *Women Managing Weapons: Perspectives for Increasing Women's Meaningful Participation in Weapons and Ammunition Management*, UNIDIR, 2021, https://unidir.org/sites/default/files/2021-07/Women_Managing_Weapons_-_UNIDIR.pdf.

Les participants à la recherche pour cette mise à jour ont mentionné la production artisanale, le courtage et la réglementation des explosifs commerciaux comme des domaines nécessitant un examen plus approfondi (voir encadré 3). Afin de mieux comprendre l'ampleur des défis dans ces domaines et d'apprendre comment d'autres États africains ont relevé ces défis, ces personnes ont proposé de nouveaux efforts et de nouvelles initiatives pour :

- Élaborer des dispositions appropriées dans la législation nationale et les cadres réglementaires
- Mener des recherches et des enquêtes afin d'acquérir des connaissances sur la portée et l'étendue des problèmes émergents
- Faciliter les échanges entre pairs et les possibilités de partager les leçons apprises et les expériences

Plusieurs représentants des États d'Afrique de l'Ouest ont fait part de leurs préoccupations concernant la GAM en raison du risque accru d'extrémisme violent et de la menace croissante du terrorisme, en particulier dans la région du Liptako-Gourma et dans le bassin du lac Tchad. Ils ont également mis l'accent sur les mesures de prévention et de réponse à la GAM, y compris le renforcement de la gestion des stocks, la conduite d'activités de sensibilisation et de collecte d'armes, et l'amélioration des mesures de contrôle aux frontières. Les prochaines éditions de la série Aperçu de la GAM en Afrique continueront à mettre en lumière les défis nouveaux et émergents, ainsi que les exemples positifs de progrès réalisés pour renforcer les politiques et les pratiques nationales et régionales en matière de GAM en Afrique.

ENCADRÉ 3.

EFFORTS VISANT À RÉGLEMENTER LA PRODUCTION ARTISANALE ET LES ARMES ARTISANALES

La production artisanale illégale d'armes légères et de petit calibre est un problème mondial, mais qui a été mis en évidence comme un problème majeur dans plusieurs évaluations de référence de la GAM en Afrique. Par exemple, environ 68 % des ALPC récupérées au Nigeria en novembre 2022 avaient été produites de manière artisanale dans le pays⁹. Si certaines de ces armes ont été produites à des fins de chasse, les armes légères produites de manière artisanale sont utilisées dans le cadre d'activités criminelles dans le pays et dans toute l'Afrique de l'Ouest. Les frontières de l'Afrique de l'Ouest sont poreuses et la production artisanale a augmenté dans la région au cours des dernières décennies, tant en termes de nombre de producteurs que de volume d'armes. Les gouvernements des États d'Afrique de l'Ouest s'intéressent donc de plus en plus à la manière de limiter l'impact des armes artisanales sur les taux de criminalité et de violence armée.

Les 12 États africains qui ont contribué à cette mise à jour ont présenté différentes approches nationales pour traiter la production artisanale qui a lieu dans leur pays. Le Bénin, le Burkina Faso, la RDC, le Liberia et la Sierra Leone ont prévu des dispositions pour réglementer la production artisanale dans leurs lois nationales sur le contrôle des armes et des munitions. Ces dispositions prévoient l'octroi de licences et l'établissement de registres nationaux des producteurs artisanaux autorisés. Pour le Ghana, le Nigeria et le Togo, la législation nationale interdit et criminalise la production artisanale.

En **Sierra Leone**, en 2022, la Commission nationale sur les armes légères et de petit calibre de la Sierra Leone (SLeNCSA) a présenté les principales conclusions d'une étude sur les fabricants d'armes locaux et la production artisanale au groupe de coordination du Conseil de sécurité nationale (un mécanisme de coordination de la sécurité nationale composé de représentants de toutes les agences nationales sierra-léonaises de défense, de sécurité et d'application de la loi). La présentation et l'étude ont fourni des données utiles aux autorités nationales de la Sierra Leone pour mieux comprendre les moteurs de la demande et la dynamique commerciale des armes produites de manière artisanale dans le pays. Elles ont également mis en avant des considérations visant à promouvoir des moyens de subsistance alternatifs pour les personnes impliquées dans la production artisanale plutôt que leur criminalisation. Des signes précurseurs indiquent que la recherche servira de base à de futures approches réglementaires. Les trois principales recommandations de la recherche présentent un intérêt particulier pour cette mise à jour :

1. Mener des enquêtes et des recherches nationales sur la question de la production artisanale afin de mieux informer l'action gouvernementale dans ce domaine
2. Faciliter la création d'une association de personnes impliquées dans la production artisanale et les activités commerciales connexes afin d'encourager leur enregistrement et leur réglementation
3. Organiser des activités de formation et de sensibilisation aux lois nationales sur les armes et les munitions à l'intention des personnes impliquées dans la production artisanale

9 Cette information a été reçue lors d'un entretien avec des responsables de la NCCSALW le 21 mars 2023.

2.1. CADRES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX ET MÉCANISMES DE COORDINATION

Le cadre légal et réglementaire national se compose de lois, de décrets, de règlements et de procédures administratives visant à contrôler et à réglementer le cycle de vie des armes conventionnelles et des munitions. Ces textes constituent la base de la structure nationale de gouvernance de la GAM¹⁰. Afin de permettre aux autorités nationales compétentes et aux parties prenantes concernées de mettre en œuvre efficacement les instruments internationaux et régionaux pertinents au niveau national, les États intègrent les obligations et les engagements contenus dans ces instruments dans leurs cadres nationaux régissant les armes et les munitions. Plusieurs instruments internationaux et régionaux contiennent une obligation ou un engagement de créer ou de désigner et de maintenir une entité gouvernementale chargée d'assurer l'orientation politique générale et la coordination des efforts nationaux en matière d'armes et de munitions¹¹. Ces deux domaines fonctionnels sont souvent liés, car le mécanisme national de coordination jouera un rôle clef dans le lancement et la coordination de l'élaboration, de la révision ou de la mise à jour des lois et règlements nationaux, tandis que le mandat du mécanisme national de coordination est souvent établi dans le cadre légal et réglementaire national.

Comme le montre la figure 2, plus de la moitié des États africains qui ont procédé à une évaluation de base de la GAM en utilisant la méthodologie de référence de l'UNIDIR ont indiqué qu'ils étaient confrontés à des difficultés pour renforcer leurs cadres légaux et réglementaires nationaux et leurs mécanismes de coordination. Les recherches de l'UNIDIR indiquent que les mécanismes de coordination nationaux devraient être placés stratégiquement dans l'architecture de sécurité nationale afin de faciliter leur travail d'initiation, de mise en œuvre, de coordination, de suivi et d'établissement de rapports sur les activités visant à améliorer les politiques et les pratiques en matière de GAM¹². En outre, pour garantir une coopération efficace avec les principales agences de sécurité et la capacité d'assurer une appropriation nationale durable du secteur de la GAM, il est recommandé que ces entités disposent d'un mandat approprié, idéalement dans la législation ou la réglementation nationale, et qu'elles soient dotées de ressources suffisantes. Plusieurs des États présentés ici ont souligné que, lorsque leur cadre légal national ne prévoit pas de mandat pour le mécanisme de coordination national, cela peut avoir un effet négatif sur le fonctionnement du mécanisme. Dans le même temps, plusieurs États ayant contribué à

cette mise à jour ont expliqué que la principale difficulté liée au renforcement des cadres légaux et réglementaires nationaux réside dans le fait que l'élaboration, la rédaction et l'adoption d'une législation et d'une réglementation nationales relatives à la GAM est un long processus, et qu'il n'est pas si facile de bénéficier d'une assistance technique et spécialisée durable pour ce processus. Par conséquent, le partage des enseignements tirés des pratiques efficaces et des bons exemples aux niveaux régional et international pourrait également faciliter l'apprentissage et le soutien entre pairs dans ce domaine.

Malgré les difficultés susmentionnées, en septembre 2022, le Président du **Liberia** a signé et promulgué une loi modifiée sur le contrôle des armes à feu et des munitions, qui a comblé les lacunes du cadre national de la GAM et élargi le mandat de l'entité nationale de coordination¹³. En 2018, la feuille de route de l'évaluation de base de la GAM du Liberia a énuméré parmi ses objectifs la domestication des instruments internationaux et régionaux pertinents auxquels l'État est partie, y compris l'élargissement du mandat de la Commission nationale du Liberia sur les armes légères (LiNCSA), afin de permettre la coordination et la mise en œuvre efficace de tous les engagements internationaux du Liberia en matière de contrôle des armes conventionnelles, en particulier le traité sur le commerce des armes (TCA)¹⁴.



Peu après la conclusion de l'évaluation de base de la GAM, le Fonds d'affectation spéciale volontaire pour le TCA a accordé un financement au Liberia pour un projet intitulé "Rédaction de législations pour soutenir la mise en œuvre

10 Giezendanner et Shiotani, 2021, pp. 51–53.

11 Voir la section II.4 du programme d'action des Nations unies visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, A/CONF.192/15, 20 juillet 2001, [http://undocs.org/en/A/CONF.192/15\(SUPP\)](http://undocs.org/en/A/CONF.192/15(SUPP)).

12 A. Mensah, H. Giezendanner et P. Holtom, "Aperçu de la gestion des armes et des munitions en Afrique: rapport sur l'état d'avancement 2022", UNIDIR, 2022, p. 18, <https://unidir.org/publication/weapons-and-ammunition-management-africa-insight-2022-update>.

13 Le président de la LiNCSA a fait part de ces progrès lors d'un entretien avec l'UNIDIR le 28 mars 2023.

14 F. Seethala et H. Shiotani, "Weapons and Ammunition Management Country Insight: Liberia", UNIDIR, Décembre 2020, p. 4, <https://unidir.org/publication/weapons-and-ammunition-management-country-insight-liberia>.

effective du TCA au Liberia¹⁵. La LiNCSA a mis en œuvre ce projet avec un partenaire de la société civile pour examiner la législation existante et faire des propositions de révision de la loi de 2015 sur le contrôle des armes à feu et des munitions afin d'intégrer le TCA. Au cours de la période 2019–2021, la LiNCSA a bénéficié d'une assistance internationale pour examiner et reformuler la législation, ainsi que d'un soutien pour organiser une série de consultations avec les parties prenantes nationales, y compris des représentants des médias, de la société civile et des forces de sécurité de l'État du Libéria. Le projet de loi a ensuite été présenté au corps législatif pour examen par les commissions parlementaires compétentes¹⁶. La Chambre des représentants du Libéria a adopté le projet de loi à la fin du mois de juin 2022 et la loi modifiée sur le contrôle des armes à feu et des munitions a été promulguée le 12 septembre 2022¹⁷. La loi modifiée prévoit non seulement un élargissement du mandat du mécanisme de coordination, mais aussi de nouvelles dispositions relatives aux poursuites pénales pour les crimes liés aux armes et aux munitions, à la réglementation des explosifs et des armes de fabrication artisanale, ainsi qu'au contrôle des transferts. À la mi-2023, la Commission nationale du Libéria sur les armes (LiNCA), rebaptisée et élargie, était en train d'élaborer des règlements administratifs pour soutenir la mise en œuvre de la loi et harmoniser les sanctions avec le code pénal national.

L'un des éléments les plus intéressants de la loi modifiée sur le contrôle des armes à feu et des munitions est la modification du mandat de l'entité nationale de coordination, qui ne se concentre plus que sur les armes légères mais couvre désormais toutes les armes. Le mandat élargi de la LiNCA lui permet désormais de servir en tant qu'autorité nationale compétente pour toutes les questions liées à la gestion des armes conventionnelles et des munitions, y compris la coordination et la mise en œuvre des stratégies nationales sur les armes et les munitions et du traité sur le commerce des armes. L'élargissement du mandat de la commission nationale a également amélioré son travail en lui permettant d'élaborer des plans pluriannuels complets pour faire face aux risques et aux menaces liés aux armes conventionnelles, en prévoyant une augmentation du budget de la LiNCA et en lui permettant de lever elle-même des fonds supplémentaires pour mettre en œuvre ses plans pluriannuels, grâce à la création d'un fonds d'affectation spéciale pour les activités de contrôle des armements¹⁸. Ces progrès se sont traduits par une augmentation des ressources de la LiNCA, un accroissement de son influence grâce à l'élargissement

de son mandat légal et un renforcement institutionnel supplémentaire pour faciliter son travail de coordination des activités de la GAM aux niveaux national, régional et international.

2.2. CONTRÔLES DE TRANSFERT

Les transferts illicites d'armes conventionnelles et de munitions peuvent alimenter ou prolonger les conflits, la criminalité violente et l'instabilité, et peuvent faciliter ou être utilisés pour commettre de graves atteintes aux droits de l'homme et de graves violations du droit humanitaire international¹⁹. Les conséquences négatives pour la paix et le développement durables ont été bien documentées. Il est donc important que les États qui cherchent à mettre en place un cadre global et efficace pour la gestion des armes et des munitions disposent d'un système national de réglementation des transferts internationaux d'armes conventionnelles et de munitions, y compris les importations, les re-transferts, le transit et le transbordement, ainsi que le courtage. Il est à noter que, parmi les États consultés pour cette mise à jour, seul le Bénin a souligné que le contrôle des transferts était un domaine fonctionnel de la gestion des armes et des munitions dans lequel il y avait un problème persistant. Dans le même temps, très peu d'États africains ayant procédé à une évaluation de base de la GAM ont souligné les progrès accomplis dans le renforcement des contrôles nationaux des transferts, bien qu'ils disposent tous d'options d'amélioration dans ce domaine fonctionnel.



▼ République fédérale de Somalie, 2020.
Côte au sud de Mogadiscio. Crédit: © UNIDIR.

15 Fonds d'affectation spéciale volontaire du traité sur le commerce des armes, "Final report: Liberia National Commission on Small Arms (LiNCSA)", Project no. ATT.VTF.G2017.009LBR, 29 janvier 2019, <https://thearmstradetreaty.org/hyper-images/file/Liberia-2017-VTF-Final-Report/Liberia-2017-VTF-Final-Report.pdf>.

16 Front Page Africa, "LiNCSA engages lawmakers, civil society stakeholders and the media on the speedy passage of proposed draft amendments to domestic firearms control legislations", 12 juillet 2021, <https://frontpageafricaonline.com/news/lincsa-engages-lawmakers-civil-society-stakeholders-and-the-media-on-the-speedy-passage-of-proposed-draft-amendments-to-domestic-firearms-control-legislation>.

17 Commission nationale libérienne sur les armes, "Liberian Senate passes amended Act to establish the Liberia National Commission on Arms and Amendments to the Firearms and Ammunition Control Act (FACA) of 2015", 7 juillet 2022, <http://linca.gov.lr/others.php?&7d5f44532cbfc489b8d-b9e12e44eb820=NDE1>.

18 Le président de la LiNCA a fait part de ces progrès lors d'un entretien avec l'UNIDIR le 28 mars 2023.

19 Giezendanner et Shiotani, 2021, p. 55.

Le **gouvernement fédéral de Somalie** (FGS) a fourni des informations sur plusieurs mesures visant à renforcer ses contrôles des importations et à mettre en œuvre les dispositions relatives à la GAM contenues dans la résolution 2607 du Conseil de sécurité des Nations unies²⁰. Le FGS a confirmé en mars 2023 qu'il avait mis en place un système centralisé de contrôle des importations, pour lequel l'armurerie de Halane est le principal point de traitement central pour toutes les armes et munitions achetées par le FGS ou pour des donations²¹. Au début de l'année 2022, le FGS a achevé la transition d'une structure temporaire de contrôle des importations vers une structure permanente. Le système de contrôle des importations dispose désormais d'autorités nationales désignées, mandatées pour mener à bien le processus d'autorisation des importations. Le nombre de fonctionnaires de haut niveau autorisés à signer et à délivrer des documents relatifs à l'utilisation finale et à l'utilisateur final a été limité au sein des ministères, conformément aux normes et lignes directrices internationales pertinentes²². Les documents relatifs à l'utilisation finale et à l'utilisateur final échangés avec les autorités de contrôle des exportations de l'État fournisseur sont conservés par l'Office de la sécurité nationale (ONS) et au sein des ministères désignés. L'armée nationale somalienne utilise une procédure opérationnelle standard pour le traitement des armes et des munitions importées par l'intermédiaire du système centralisé de contrôle des importations, qui couvre la vérification, le marquage et l'enregistrement des importations, ainsi que le stockage avant la distribution aux unités autorisées²³.

Au cours de la période couverte par cet aperçu, l'équipe conjointe de vérification (JVT) en Somalie a encore renforcé ses efforts pour vérifier les informations sur les armes importées qui ont été distribuées aux unités de sécurité somaliennes²⁴. Des officiers formés dans toute la Somalie saisissent également des informations sur les armes nouvellement reçues dans une application de collecte de données sur un téléphone portable, qui peut ensuite être recoupée par la JVT et l'ONS, et comparée avec les registres d'importation²⁵. Par exemple, en mars 2022, la JVT avait enregistré et vérifié environ 6 660 armes appartenant aux forces de police somaliennes dans la région de Banaadir et dans les États de Galmudug et du Sud-Ouest, par le biais de vérifications sur place et à distance. Cela a contribué à accroître la transparence et la responsabilité en ce qui concerne les armes importées qui ont été distribuées aux unités.

2.3. GESTION DES STOCKS

Une gestion efficace des stocks garantit la disponibilité opérationnelle des forces de sécurité nationales, empêche le vol et le détournement d'armes et de munitions appartenant à l'État et permet d'identifier et d'éliminer en temps voulu le matériel obsolète et excédentaire²⁶. Afin de gérer efficacement les armes et les munitions et d'empêcher leur détournement, il est nécessaire de disposer d'infrastructures adéquates, de former le personnel et de procéder à des contrôles réguliers de l'entretien et de l'inventaire, le tout conformément aux normes internationales établies. Des mesures sont également nécessaires pour garantir la sûreté des munitions conventionnelles, qui peuvent se détériorer ou être endommagées si elles ne sont pas correctement stockées, manipulées et transportées; les dommages ou la détérioration peuvent entraîner des explosions accidentelles et imprévues sur les sites de munitions, avec le risque de pertes importantes en vies humaines, de dommages aux infrastructures et de coûts pour les opérations de dépollution²⁷. Malgré les efforts considérables d'assistance et de coopération internationales visant à renforcer les conditions de sécurité physique et de gestion des stocks dans les États africains, en particulier dans les États membres de la CEDEAO, la gestion des stocks est le domaine fonctionnel dans lequel le plus grand nombre d'États africains ayant procédé à une évaluation de base de la GAM à l'aide de la méthodologie de référence de l'UNIDIR sont confrontés à des difficultés persistantes (8 des 12 États couverts par le présent aperçu).



▲ République démocratique du Congo, 2015.
Munitions non explosées et munitions destinées à être éliminées. Crédit: © CNC-ALPC, MONUSCO & UNMAS RDC.

20 Résolution 2607 du Conseil de sécurité des Nations unies (2021), S/RES/2607, 15 novembre 2021, [https://undocs.org/en/S/RES/2607\(2021\)](https://undocs.org/en/S/RES/2607(2021)).

21 O. Alturk, "U.S. and Somalia partner to save lives", *U.S. State Magazine*, Juin 2022, <https://statemag.state.gov/2022/06/0622itn04>.

22 Recueil de Modules sur le Contrôle des Armes Légères (MOSAIC) Module 03.21, "Contrôles nationaux concernant l'utilisateur final et l'utilisation finale des armes légères et de petit calibre faisant l'objet d'un transfert international", <https://front.un-arm.org/wp-content/uploads/2019/12/MOSAIC-03.21-2014FV1.0.pdf>.

23 Selon un rapport non publié d'une conférence de coordination de la GAM qui s'est tenue en mars 2023 à Mogadiscio, il existe désormais dix procédures opérationnelles nationales pour la gestion des armes et des munitions, couvrant (entre autres): les procédures générales, les procédures pour les armes, les procédures pour les munitions et les explosifs, la comptabilité des armes et des munitions, le marquage des armes, la destruction des armes et des munitions, le transport des armes et des munitions, les procédures de réception et de documentation, ainsi que les armes capturées. En outre, il existe une FGS ATMIS SOP pour la gestion des armes capturées/récupérées.

24 La JVT soutient la vérification physique des armes et des munitions fournies aux FGS. Voir la déclaration du président du Conseil de sécurité, S/PRST/2014/9, 22 mai 2014, <https://undocs.org/en/S/PRST/2014/9>.

25 Gouvernement fédéral de Somalie, Report of WAM Coordination Conference held in March 2022 (Unpublished report with limited distribution).

26 Giezendanner et Shiotani, 2021, p. 59.

27 Giezendanner et Shiotani, 2021, p. 61.

Les États africains qui ont souligné des difficultés persistantes dans le renforcement de la gestion des stocks d'armes et de munitions ont indiqué que leurs besoins financiers, techniques et logistiques n'étaient pas satisfaits et que les armureries et les dépôts risquaient d'être pillés et détournés au profit d'acteurs armés non autorisés, y compris des groupes désignés comme terroristes et des groupes armés non étatiques. Ces États ont souligné leur souhait de ne plus dépendre de l'assistance et de la coopération internationales, mais de privilégier le financement national afin de garantir une approche durable pour répondre aux besoins urgents en matière d'infrastructure et de formation dans ce domaine fonctionnel de la GAM. Sur ce point, il a de nouveau été fait référence à l'importance d'attirer l'attention des principaux décideurs nationaux afin de garantir l'allocation de ressources suffisantes pour assurer une appropriation nationale durable dans ce domaine. En outre, plusieurs de ces États ont exprimé le souhait d'établir et de maintenir des programmes de formation spécialisée pour les agences de sécurité nationales sur la gestion des stocks d'armes conventionnelles et de munitions afin de garantir une expertise nationale durable dans ce domaine fonctionnel de la GAM.

L'évaluation de référence de la GAM du **Togo** de décembre 2021 a mis en évidence des préoccupations concernant le pillage de sites de stockage d'armes et de munitions situés dans des zones éloignées ou frontalières par des groupes désignés comme terroristes opérant dans le bassin du lac Tchad et dans la région du Liptako-Gourma²⁸. La feuille de route de l'évaluation de base de la GAM a donc recommandé comme action hautement prioritaire la réhabilitation, la rénovation et la construction de sites de stockage d'armes et de munitions afin d'accroître leur sécurité physique, conformément aux normes et aux lignes directrices internationales. En 2022, avec la coopération et l'assistance internationales, la Commission nationale de lutte contre la prolifération, la circulation et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre (CNLPAL) du Togo a rénové une armurerie pour la police nationale togolaise afin de la rendre conforme aux normes internationales. Des mesures ont été prises pour mieux contrôler l'accès (installation de fenêtres et de portes) et pour améliorer la gestion des stocks afin de faciliter les inventaires réguliers et la détection précoce des vols et des détournements (utilisation de râteliers et de chaînes pour l'organisation et le stockage des armes)²⁹. En outre, les forces de sécurité togolaises qui soutiennent les efforts de lutte contre le terrorisme dans la région des Savanes, au nord du Togo, ont acquis des armureries mobiles temporaires pour mieux sécuriser le matériel dans les zones reculées et frontalières.

2.4. MARQUAGE

Le marquage efficace des armes favorise la responsabilisation dans le cadre national de la GAM et permet aux autorités nationales compétentes de tenir des inventaires nationaux précis, ainsi que d'identifier les points de détournement potentiels des stocks³⁰. Les marquages sur l'emballage des ALPC et l'inclusion d'identifiants uniques ou le marquage des lots de munitions explosives peuvent également faciliter les efforts de traçage. Le marquage des armes conventionnelles nécessite des capacités techniques et des ressources sous la forme d'un nombre adéquat de machines de marquage en état de marche, ainsi que du personnel qualifié pour utiliser, entretenir et stocker les machines. Lors de la préparation de cette mise à jour, plusieurs États africains ont souligné les difficultés persistantes en ce qui concerne l'équipement, l'expertise technique et les moyens de marquer les armes conventionnelles situées dans des zones reculées. Certains États ont également indiqué que des programmes qui avaient été mis en place avant la pandémie de COVID-19 n'avaient pas encore été achevés, et n'avaient, à ce stade, pas encore été repris.

La feuille de route de l'évaluation de base de la GAM du **Niger** de 2018 a recommandé l'adoption d'une stratégie nationale de marquage des armes et la mise en œuvre d'un programme national de marquage pour améliorer la sécurité et la responsabilité des armes détenues par l'État³¹. Une stratégie nationale de marquage des armes a été adoptée fin 2018, à la suite d'activités de sensibilisation menées par la Commission nationale de collecte et de contrôle des armes illicites (CCNAI) du Niger. En 2022, au travers de la coopération et l'assistance internationales, la CCNAI a acquis trois machines de marquage MC2000 et un logiciel pour l'enregistrement des informations sur les armes marquées, et a également reçu une formation pour le personnel chargé de procéder au marquage. Au cours de l'année, la CCNAI a coordonné le marquage des armes appartenant à la Garde nationale rattachée au ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de la Décentralisation, des Affaires coutumières et religieuses dans trois de ses huit régions opérationnelles (Niamey, Maradi et Diffa). Début 2023, près de 8 000 armes appartenant à l'État avaient été marquées conformément aux dispositions de la Convention de la CEDEAO sur les ALPC. Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour poursuivre l'exercice de marquage dans les régions restantes. Les efforts entrepris en 2022 pourraient aider le Niger à faciliter tout effort de traçage futur³².

28 M. de Groof et T. Bajon, "Gestion des armes et des munitions – Aperçu de Pays : République togolaise", UNIDIR, 2022, p. 10,

<https://unidir.org/publication/gestion-des-armes-et-des-munitions-aperçu-de-pays-republique-togolaise>.

29 See MOSAIC Module 05.20, "Gestion des stocks : armes", <https://front.un-arm.org/wp-content/uploads/2019/12/MOSAIC-05.20-2012FV1.0.pdf>.

30 Giezendanner et Shiotani, 2021, p.66

31 S. de Tessières, S. Wilkin et H. Shiotani, "Weapons and Ammunition Management Country Insight: Niger", UNIDIR, Décembre 2020, <https://unidir.org/publication/weapons-and-ammunition-management-country-insight-niger>.

32 Les responsables du CCNAI ont fait part de ces progrès lors d'une interview réalisée le 29 mars 2023.



▲ République centrafricaine, 2022.

Atelier national de la GAM, Bangui.

Crédit : © ComNat-ALPC, UNIDIR, MINUSCA & UNMAS RCA.

Depuis l'achèvement de l'évaluation de référence de la GAM en 2016, la Commission nationale de contrôle des armes légères et de petit calibre et de réduction de la violence armée (CNC-ALPC) de la **République démocratique du Congo** a progressé dans l'extension des activités de marquage à l'ensemble du pays. Compte tenu du risque de détournement vers des groupes armés non étatiques et des groupes désignés comme terroristes dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika, dans l'est de la RDC, le marquage des armes détenues par l'État dans ces provinces était une priorité de la stratégie nationale et du plan d'action 2018–2022 de la CNC-ALPC pour la gestion des armes, y compris les ALPC, et des munitions. Pour atteindre cet objectif, les autorités nationales ont surmonté trois séries de défis :

1. Les autorités militaires de haut niveau n'étaient pas suffisamment sensibilisées. La CNC-ALPC a remédié à cette situation en menant des activités de sensibilisation.
2. Il était nécessaire d'établir des capacités de marquage. La CNC-ALPC y est parvenu en formant différentes autorités nationales dans les domaines militaire, judiciaire et civil. Avec le soutien international, une approche de formation des formateurs a été utilisée pour renforcer les capacités et mettre en place des équipes chargées du marquage.
3. La RDC devait trouver un moyen de marquer les armes dans les provinces orientales touchées par le conflit. La CNC-ALPC et les autorités nationales ont répondu

à ce besoin en établissant un plan spécifique de marquage des armes, en coopération avec des partenaires internationaux. Grâce à cette planification détaillée, la CNC-ALPC a également pu relever les défis logistiques posés par l'étendue du territoire national et par le transport des experts et des machines de Kinshasa vers l'est.

En novembre 2022, près de 264 300 armes détenues par l'État et les civils sous licence avaient été marquées à Kinshasa et dans les provinces de l'est de la RDC touchées par le conflit. Ces armes ont été marquées conformément au code de marquage national établi, qui est aligné sur les normes régionales du protocole de Nairobi et les standards internationaux. Les armes nouvellement importées sont également traitées et marquées de manière centralisée à la base logistique centrale des forces armées à Kinshasa, avant d'être distribuées aux unités.

Outre le marquage des armes, des progrès ont été réalisés dans deux autres domaines fonctionnels connexes : l'enregistrement et le traçage. Les armes marquées sont enregistrées localement et également dans la base de données centrale nationale de la RDC. L'expansion des activités de marquage a amélioré la responsabilité en RDC et renforcé la capacité du gouvernement à suivre les armes de son stock national, ainsi qu'à tracer les armes détournées ou récupérées. Il existe également des exemples où les autorités judiciaires civiles et militaires ont pris

en compte les résultats du traçage, ce qui a donné lieu à des actions judiciaires. La CNC-ALPC prévoit d'inclure la poursuite et l'expansion des activités de marquage dans la stratégie et le plan d'action nationaux 2023–2028 à venir.

2.5. TENUE DE REGISTRES

La tenue de registres efficaces favorise la transparence et la responsabilité dans un système national de gestion des armes et des munitions et facilite les efforts de suivi et de traçage de l'utilisation finale. Les instruments internationaux exigent ou recommandent que, dans la limite des capacités et des ressources disponibles, les États tiennent des registres complets sur leurs armes et munitions, qui couvrent les transferts internationaux, le stock national d'armes détenues par l'État, ainsi que les armes et munitions détenues par des civils. Cela inclut les armes et les munitions récupérées dans la sphère illégale ou illicite, ainsi que les stocks dont l'élimination est prévue, que ce soit par la destruction, la désactivation, le don ou la vente³³. Les normes et instruments internationaux et régionaux pertinents recommandent la centralisation du système d'enregistrement, géré par une autorité compétente de l'État³⁴.

L'évaluation de référence 2019 de la GAM du **Ghana** a établi que, si tous les organismes de sécurité disposaient d'un système de comptabilité avec des registres informatisés au niveau du siège, les unités sur le terrain utilisaient des systèmes sur papier et les armes et munitions saisies n'étaient pas systématiquement enregistrées. La feuille de route de l'évaluation de référence de la GAM du Ghana a donc recommandé deux mesures pour soutenir la mise en place d'un système national centralisé d'enregistrement électronique pour toutes les ALPC autorisées dans le pays, qu'elles soient détenues par l'État ou par des civils, ainsi que pour les armes et les munitions illicites :

1. La création de systèmes de comptabilité électronique pour les armes et les munitions au sein des agences de sécurité
2. L'acquisition de logiciels et de matériel pour la comptabilité électronique de toutes les armes et munitions enregistrées dans le pays³⁵.

Avec l'assistance internationale, la Commission nationale du Ghana sur les armes légères et de petit calibre (GNACSA) a créé en 2022 la base de données sur les armes du Ghana afin de faciliter l'enregistrement, l'examen et la communication des données nationales sur les armes et

les munitions. L'application en ligne est conçue pour générer des données et des statistiques nationales sur les ALPC afin de soutenir le suivi des progrès réalisés en matière de réduction des flux d'armes illicites, conformément à l'objectif 16.4 des objectifs de développement durable. Elle est également conçue pour éclairer les interventions politiques fondées sur des données probantes afin de lutter contre le trafic et la prolifération des armes et des munitions au Ghana³⁶. La GNACSA a collaboré avec l'unité régionale des statistiques des services de police du Ghana pour mettre en œuvre un projet pilote dans 14 commissariats de division et 42 commissariats de district de la région du Grand Accra, afin de tester la faisabilité et la fiabilité de la base de données avant son déploiement à l'échelle nationale. Toutes les parties ont estimé que le projet pilote était une réussite et que la base de données sur les armes au Ghana serait déployée à l'échelle nationale afin d'accroître la capacité du Ghana à enregistrer des données sur les armes et les munitions et de fournir des données permettant d'analyser les infractions liées aux armes et aux munitions, notamment en luttant contre le détournement et en contribuant à faciliter les demandes de traçage d'armes³⁷.

2.6. PROFILAGE, TRAÇAGE ET TRAITEMENT DES ARMES ILLICITES ET TRAITEMENT DES MUNITIONS ILLICITES

L'identification, le profilage et le traçage des armes et des munitions illicites soutiennent les mécanismes d'alerte précoce en identifiant la demande et les sources d'armes et de munitions dans des zones spécifiques ou au sein de groupes particuliers. Idéalement, ce processus commence par l'examen des informations contenues à l'intérieur des frontières nationales afin de déterminer le point de détournement. Ensuite, si la source des armes et le point de détournement semblent se situer en dehors du territoire national, le processus se tournerait vers le niveau international. Ces informations peuvent contribuer aux efforts de prévention de la violence armée et de désescalade des conflits.

En outre, les États devraient traiter les armes et les munitions illicites dans le cadre des enquêtes et des procédures judiciaires nationales relatives à la possession, à l'utilisation, au trafic ou au détournement du matériel illicite. Il est donc important que les États disposent de lois et de procédures appropriées pour le marquage, l'enregistrement, le stockage et l'élimination responsable des armes et des munitions illicites, afin de s'assurer qu'elles ne sont pas à nouveau détournées vers le marché illicite.

33 Giezendanner et Shiotani, 2021, p.70

34 MOSAIC Module 05.30, "Marquage et conservation des informations", <https://front.un-arm.org/wp-content/uploads/2022/06/MOSAIC-05.30-2022FV1.2.pdf>

35 S. de Tessières et H. Shiotani, "Weapons and Ammunition Management Country Insight: Ghana", UNIDIR, December 2020, p. 7, <https://unidir.org/publication/weapons-and-ammunition-management-country-insight-ghana>.

36 La base de données a été développée dans le respect de protocoles et de procédures de sécurité stricts et est conforme à la loi sur la protection des données du Ghana, 2012 (loi 843), qui définit des lignes directrices pour la collecte, l'utilisation et la diffusion des informations.

37 L'équipe de recherche de l'UNIDIR a obtenu des informations sur cet état d'avancement suite à une présentation effectuée par la GNACSA lors d'un atelier de haut niveau sur la mise en œuvre du traité sur le commerce des armes organisé au Ghana en février 2023.

Lors de la préparation de cette mise à jour, seuls quelques États africains ont souligné qu'ils étaient confrontés à des difficultés persistantes en ce qui concerne le profilage, le traçage et le traitement des armes illicites et le traitement des munitions illicites (voir figure 2). Ces États ont insisté sur le fait qu'ils étaient confrontés à des difficultés liées au manque d'expertise technique et que le renforcement des capacités nationales nécessiterait une assistance et une coopération internationales, notamment en matière de formation.



▲ République démocratique du Congo, 2018.
Munitions profilées. Crédit: © CNC-ALPC, MONUSCO.

L'évaluation de référence de la GAM de la République centrafricaine de 2017 et l'évaluation de suivi de 2022 ont mis en évidence la pratique répandue des forces de défense et de sécurité de la RCA qui (ré)intègrent les armes et les munitions récupérées dans les stocks nationaux sans les contrôles et les mesures nécessaires, systématiques et adéquats³⁸. La feuille de route de l'évaluation de base de la GAM de 2017 avait donc recommandé l'élaboration et l'utilisation d'un document national de procédures écrites pour le traitement des armes récupérées. Ce document comprendrait des orientations sur la tenue des registres, le suivi et le traçage, le stock-

age et le marquage des armes récupérées qui seront réintégrées dans le stock national³⁹. Lorsque l'évaluation de suivi a eu lieu en avril 2022, cette mesure visant à soutenir les efforts de prévention des détournements n'avait pas été menée à bien, même si un processus était en cours pour préparer un ensemble de procédures opérationnelles normalisées intitulé "Lignes directrices pour la gestion des armes, des composants et des munitions saisis ou remis". La feuille de route de l'évaluation de suivi de la GAM a donc recommandé la finalisation de ce processus et l'utilisation des lignes directrices dans tout le pays⁴⁰. Peu après la conclusion de l'évaluation, la Commission Nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (COMNAT-ALPC) de la RCA, avec la coopération et l'assistance internationales, a finalisé le projet de SOP et a organisé des réunions de dialogue avec les entités politiques, militaires et de sécurité afin de valider le SOP. Le projet de SOP comprend des dispositions relatives à l'enregistrement, à l'identification, au transport et à l'intégration des armes récupérées dans les stocks nationaux, ainsi que des conseils pour le suivi, le traçage et l'enquête sur les armes récupérées. Il a été finalisé en 2022 et préparé pour être adopté en 2023 par les ministères concernés. Lorsqu'il sera utilisé, le SOP devrait normaliser les pratiques de traitement des armes récupérées d'une manière responsable en RCA⁴¹.

2.7. COLLECTE DES ARMES

Les programmes de collecte d'armes contribuent à réduire les quantités d'armes non désirées, illégales et illicites qui pourraient être utilisées dans des conflits armés ou des actes de violence armée⁴². Lorsqu'ils sont mis en œuvre dans le cadre d'efforts plus larges visant à s'attaquer aux causes profondes de la violence et des conflits, plutôt que comme des activités autonomes ou *ad hoc*, les programmes de collecte d'armes peuvent contribuer à une paix durable, à la sécurité et aux efforts de développement⁴³.

Plusieurs des États qui ont communiqué des informations sur les progrès réalisés en matière de collecte d'armes dans le cadre de la présente mise à jour ont souligné que ces efforts avaient profité de la participation active des

38 Aux fins du présent document, le terme "récupéré" désigne les armes et les munitions capturées (par exemple par les militaires lors d'opérations militaires), saisies (par exemple par les forces de l'ordre, les douanes et les services frontaliers), collectées ou remises (par exemple lors de processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ou d'activités de réduction de la violence communautaire), ou trouvées (par exemple dans des caches). Dans certains de ces contextes, les armes peuvent être "disposées" en étant intégrées dans les stocks nationaux des forces et services de sécurité. Les munitions récupérées ne doivent jamais être intégrées dans un stock national. Voir S. de Tésières, H. Shiotani et S. Wilkin, *The Role of Weapon and Ammunition Management in Preventing Conflict and Supporting Security Transitions*, UNIDIR, 2019, pp. 5, 18, 19, <https://unidir.org/publication/role-weapon-and-ammunition-management-preventing-conflict-and-supporting-security>.

39 H. Giezendanner et H. Shiotani, "Weapons and Ammunition Management Country Insight: Central African Republic", UNIDIR, Décembre 2020, <https://unidir.org/publication/weapons-and-ammunition-management-country-insight-central-african-republic>; Mensah et Giezendanner, 2023.

40 Mensah et Giezendanner, 2023, p. 19.

41 Un représentant du COMNAT-ALPC de la RCA et un partenaire international qui a soutenu le processus (c'est-à-dire la composante d'action contre les mines de la MINUSCA) ont partagé ce progrès et les documents qui l'accompagnent.

42 Giezendanner et Shiotani, 2021, p. 80.

43 MOSAIC Module 05.40, "Collecte d'armes légères et de petit calibre illicites et non désirées", <https://front.un-arm.org/wp-content/uploads/2019/12/MOSAIC-05.40-2012FV1.1.pdf>.

femmes à la prise de décision et aux activités de collecte. Il s'agit également du domaine fonctionnel de la GAM dans lequel les approches sensibles au genre ont été le plus souvent mises en avant. La Commission nationale pour le contrôle des armes (CNCA) du **Burkina Faso** a mis l'accent sur le rôle d'une association de femmes dans la collecte d'armes obsolètes dans les communautés locales de l'ouest du pays, notant qu'elle a également inspiré l'action d'autres associations à travers le pays⁴⁴.

Lors de l'évaluation de référence de la GAM du **Togo**, qui a eu lieu en décembre 2021, les autorités nationales ont souligné leurs préoccupations quant au nombre d'armes non enregistrées détenues par des civils, avec environ 58 000 armes à feu estimée être entre les mains de civils⁴⁵. La feuille de route de l'évaluation de base recommandait la mise en œuvre d'un programme de collecte des armes comme l'une des options permettant de répondre aux préoccupations du gouvernement. En septembre 2022, dans le cadre du mois d'amnistie sur les armes de l'Union africaine et avec l'assistance et la coopération internationales, le CNLPAL du Togo a mis en œuvre un programme de collecte d'armes qui a permis de collecter au moins 824 armes dans les régions des Savanes, de la Kara et de la Centrale du Togo⁴⁶.

Le CNLPAL a conçu et organisé l'initiative de collecte en quatre phases. Tout d'abord, le CNLPAL a utilisé la radio, la télévision et les réseaux sociaux pour sensibiliser les communautés ciblées aux risques associés à la détention d'armes illicites et au programme de collecte d'armes prévu. Deuxièmement, afin d'encourager la participation des principaux groupes d'acteurs dans les communautés ciblées, le CNLPAL a partagé ses connaissances sur la

collecte d'armes avec des représentants des agences de sécurité nationales, des journalistes, des chefs traditionnels et des organisations de la société civile, en particulier des groupes de femmes et de jeunes. La troisième phase a consisté à collecter des armes artisanales illicites, des armes sans licence et des armes qui avaient été utilisées pour la chasse, mais qui ne fonctionnaient plus. La dernière phase a consisté en une cérémonie symbolique de destruction des armes à Togblékopé le 7 octobre 2022. Le gouvernement considère que le projet de collecte d'armes a été un succès, notamment en ce qui concerne la sensibilisation et l'engagement d'un large éventail d'acteurs dans la lutte contre la circulation des armes illicites. Il existe donc un désir d'organiser des initiatives de collecte d'armes dans d'autres régions lorsque des fonds adéquats seront disponibles.

2.8. ÉLIMINATION, Y COMPRIS LA DESTRUCTION

Les orientations des Nations unies recommandent la destruction comme méthode privilégiée pour l'élimination des armes et munitions conventionnelles excédentaires, non désirées ou obsolètes⁴⁷. Les États utilisent diverses méthodes d'élimination, qui doivent être décrites dans leurs cadres légaux et réglementaires nationaux en matière de GAM. La méthode exacte utilisée pour l'élimination variera également en fonction des capacités et des ressources. Cette sous-section présente des exemples d'approche stratégique de l'élimination des armes récupérées par destruction (Nigeria) et de renforcement des capacités nationales en vue d'une destruction sûre et sécurisée des munitions excédentaires (Sierra Leone).



▲ Sierra Leone, 2019. Prestation de serment d'un bataillon exclusivement féminin des forces armées de la République de Sierra Leone. Crédit : © SIENCSA- UNIDIR.

44 Les responsables de la CNCA ont fait part de ces progrès dans un questionnaire envoyé à l'UNIDIR le 11 mai 2023.

45 de Groof et Bajon, 2022, p. 16.

46 Bureau des Nations unies pour les affaires de désarmement, "The African Union Peace and Security Council and UNODA commemorate the Africa Amnesty Month in Togo", 22 septembre 2022, <https://disarmament.unoda.org/update/the-african-union-peace-and-security-council-and-unoda-commemorate-the-africa-amnesty-month-in-togo>.

47 MOSAIC Module 05.50, "Destruction : armes", p. 3, <https://front.un-arm.org/wp-content/uploads/2019/12/MOSAIC-05.50-2012FV1.0.pdf>; Integrated Disarmament, Demobilization and Reintegration Standards 04.10, *Disarmament*, p. 30, <http://www.unddr.org/modules/ID-DRS-4.10-Disarmament.pdf>.

Les participants à l'évaluation de base de la GAM du **Nigeria** en 2016 n'avaient pas considéré les armes conventionnelles et les munitions excédentaires comme un domaine d'action prioritaire⁴⁸. Toutefois, en 2022, le Centre national de contrôle des armes légères et de petit calibre du Nigeria (NCCSALW) a sollicité la coopération et l'assistance internationales pour permettre la destruction en toute sécurité des armes qui avaient été récupérées dans le pays en 2020–2021. Les armes récupérées comprenaient des armes de fabrication artisanale, des pistolets, des fusils d'assaut, des fusils à pompe, des mitrailleuses et des pistolets-mitrailleurs. En préparation de la destruction des armes récupérées, 12 officiers du NCCSALW ont reçu une formation sur la manipulation des armes afin d'assurer leur destruction et leur transport en toute sécurité, ainsi que sur la supervision générale des activités de destruction et le fonctionnement des machines de destruction. Pour préparer la destruction, le NCCSALW a enregistré des informations sur les armes à détruire, y compris des photos, dans la base de données nationale sur les ALPC du Nigeria et a communiqué ces informations aux agences de sécurité impliquées dans la récupération de ces armes afin qu'elles les vérifient et autorisent leur destruction. Les armes ont ensuite été transférées sur le site de destruction du dépôt du génie de l'armée nigériane à Rigachikun (Kaduna). Au cours de la période novembre-décembre 2022, 2 170 armes récupérées ont été détruites par des méthodes de coupe et de fusion. Dans l'ensemble, cette activité a non seulement permis de s'assurer que ces armes ne seront pas détournées vers le marché illicite, mais elle a également contribué à renforcer les capacités nationales de destruction et a montré comment une entité gouvernementale, une entité commerciale et une ONG pouvaient travailler ensemble pour éliminer avec succès les armes conventionnelles non désirées. Le NCCSALW a également indiqué que le processus a montré la nécessité d'élaborer une procédure d'opérations standard (POS) au niveau national pour le traitement et l'élimination des armes récupérées, et a encouragé la planification d'activités de destruction plus fréquentes⁴⁹.

L'une des principales conclusions de l'évaluation de référence de la GAM de la **Sierra Leone**, réalisée en septembre 2019, concernait le nombre très peu élevé de personnes formées aux bonnes pratiques de gestion des stocks, en particulier le manque d'officiers techniques en charge des munitions ou de personnel qualifié équivalent au sein des forces de sécurité nationales de la Sierra Leone⁵⁰. La feuille de route de l'évaluation de base a donc recommandé plusieurs options pour renforcer les compétences techniques dans ce domaine, ainsi que pour garantir une participation et une représentation significatives des femmes dans cette formation. En novembre 2022, la Commission nationale sierra-léonaise sur les armes légères et de petit calibre (SLeNCSA), au travers de la coopération et l'assistance internationales, a formé 12 policiers et militaires à l'élimination des munitions conventionnelles. Cette formation constituait un élément important des efforts visant à créer une réserve nationale permanente d'experts en neutralisation des explosifs et munitions, en vue de la démolition de milliers d'explosifs puissants inutilisables et de l'incinération de plusieurs millions de munitions d'armes légères. Trois des douze personnes formées étaient des femmes officiers de la police nationale et des forces armées. La sélection d'officiers féminins qualifiés pour la formation fait partie des mesures prises par SLeNCSA pour soutenir les efforts d'intégration de la dimension de genre dans les forces de défense et de sécurité de la Sierra Leone. Les prochaines éditions de la série d'Aperçu de la GAM en Afrique feront état des progrès réalisés en matière d'élimination des munitions en Sierra Leone.

48 M. Lewis et H. Shiotani, "Weapons and Ammunition Management Country Insight: Nigeria", UNIDIR, Décembre 2020, p. 7, <https://unidir.org/publication/weapons-and-ammunition-management-country-insight-nigeria>.

49 Cette information a été reçue lors d'un entretien avec des responsables du NCCSALW le 21 mars 2023.

50 S. de Tessières et H. Shiotani, "Weapons and Ammunition Management Country Insight: Sierra Leone", UNIDIR, Novembre 2020, p. 8, <https://unidir.org/publication/weapons-and-ammunition-management-country-insight-sierra-leone>.

CONCLUSION



▼ République fédérale de Somalie, 2018.
Soldats de l'AMISOM préparant un véhicule armé,
Mogadiscio. Crédit : © UNIDIR.

Cette mise à jour présente une approche holistique de la gestion des armes et des munitions en mettant l'accent sur les progrès réalisés par 12 États africains dans l'amélioration de leurs cadres et pratiques de gestion des armes et des munitions après avoir entrepris une évaluation de base de la gestion des armes et des munitions à l'aide de la méthodologie de référence de l'UNIDIR. Cette approche holistique de la gestion des armes et des munitions contribue à la réalisation d'objectifs plus larges en matière de paix, de sécurité et de développement, notamment la prévention des conflits, la réduction de la violence armée, la responsabilisation du secteur de la sécurité, la protection des civils et la réduction du coût humain des armes.

Les exemples fournis ci-dessus concernant les progrès réalisés par différents États africains dans divers domaines thématiques de la GAM visent à montrer non seulement les types de mesures qui peuvent être prises pour renforcer les politiques, les pratiques et les capacités de la GAM au niveau national, mais aussi les liens entre les différents domaines thématiques de la GAM – par exemple, la relation entre le marquage, l'enregistrement, le profilage, le traçage et le traitement des armes illicites. Cette mise à jour souligne également l'importance de veiller à ce que les efforts de suivi des progrès dans le domaine de la

GAM prennent en compte des questions transversales telles que l'intégration de la dimension de genre et les pratiques de GAM tenant compte de la dimension de genre, ainsi que la nécessité d'examiner les défis qui sont pertinents pour la GAM mais qui ne sont pas actuellement explicitement abordés dans la méthodologie de référence de la GAM de l'UNIDIR, à savoir la production artisanale et les contrôles aux frontières.

Un enseignement clef partagé dans le précédent rapport sur l'état d'avancement 2022 de l'Aperçu de la gestion des armes et des munitions en Afrique reste au cœur des réussites évoquées ci-dessus : le renforcement de l'appropriation nationale par toutes les parties prenantes nationales concernées et la sensibilisation à haut niveau des acteurs politiques et des représentants à l'importance de la GAM sont essentiels pour continuer à progresser dans le renforcement de la GAM en Afrique⁵¹.

Il est espéré que ce rapport sur l'état d'avancement encouragera les États, les organisations régionales et les partenaires internationaux concernés à consulter les Aperçus Pays sur la GAM de l'UNIDIR et la série de rapports sur l'état d'avancement annuels afin de soutenir la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des futurs projets liés à la GAM.

51 S. de Tessières et H. Shiotani, "Weapons and Ammunition Management Country Insight: Sierra Leone", UNIDIR, Novembre 2020, p. 8, <https://unidir.org/publication/weapons-and-ammunition-management-country-insight-sierra-leone>.

APERÇU DE LA GESTION DES ARMES ET DES MUNITIONS EN AFRIQUE: MISE À JOUR 2023

PERSPECTIVES DE L'AVENIR

L'échange de bonnes pratiques et des leçons tirées pour le renforcement des politiques et pratiques de la GAM en Afrique vise à contribuer à améliorer les connaissances des États et des organisations régionales concernées sur les moyens d'établir et de mettre en œuvre des cadres nationaux et régionaux complets, encadrant l'intégralité du cycle de vie des armes et des munitions.

Cette publication présente une approche holistique de la GAM, en se concentrant plus particulièrement sur les progrès réalisés par 9 États Africains pour améliorer leurs politiques et leurs pratiques en matière de la GAM après avoir effectué une évaluation de base de la GAM en utilisant la méthodologie de l'UNIDIR. De façon plus générale, une approche holistique peut contribuer à la réalisation des objectifs de paix, de sécurité et de développement, y compris, mais sans s'y limiter, la prévention des conflits, la réduction de la violence armée, un secteur de la sécurité responsable, la protection des civils et la promotion des objectifs de développement durable (ODD).

L'UNIDIR encourage la communauté des États, les organisations régionales, et les partenaires internationales à consulter la série d'aperçu de la GAM et le Rapport annuel sur l'état d'avancement de GAM comme référence utile pour soutenir la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des futurs projets GAM.



Auteurs: Anna Mensah, Hardy Giezendanner et Paul Holtom
Traduction française par Theo Bajon